

Réponse à l'alerte « Deux travailleurs » (28e s médi septembre 2020)

Alerte n°111 /2020 reçue le 28 septembre 2020 : Le bureau du procureur national anti-terroriste a ouvert une enquête sur une tentative de meurtre en relation avec une entreprise terroriste après une attaque au couteau survenue le 25 septembre 2020 au matin, près de l'ancienne salle de rédaction de Charlie Hebdo. Deux travailleurs des médias travaillant pour la société de production audiovisuelle "Premières Lignes", qui fumaient à l'extérieur du bâtiment juste devant la fresque en hommage aux caricaturistes, ont été gravement blessés et emmenés à l'hôpital. Leur vie n'est pas en danger. Un suspect a été arrêté peu après l'attaque. Les motifs de l'attaque n'ont toujours pas été éclaircis. L'attentat a eu lieu dans le contexte de nouvelles menaces ciblant Charlie Hebdo émanant d'organisations terroristes. Le procès des massacres de 2015 s'est ouvert à Paris le 2 septembre.

Réponse des autorités françaises :

Le parquet national antiterroriste s'est saisi le 28 septembre 2020, et a ouvert une enquête de flagrante délinquance des chefs de tentative de meurtre avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs. L'attentat a été -à vue le même jour. Il a été placé en garde

Le 29 septembre 2020, une information judiciaire a été ouverte des chefs de tentative de meurtre en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs terroriste en vue de la préparation de crimes d'atteintes aux personnes visés à l'article 421-1 du code de procédure pénale. L'information a été mise en examen de ces chefs et placé en détention provisoire. Les investigations se poursuivent désormais dans le cadre de cette information judiciaire.

Par ailleurs, immédiatement après l'attentat, une unité de soins a été ouverte au sein de la mairie du 11^e arrondissement afin de permettre la prise en charge de plusieurs victimes impliquées, par des psychologues de l'unité d'urgence médico-psychologique.